

Généreuses dispositions testamentaires

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **55 (1960)**

Heft 1-2-fr

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

merciale... Des questions semblables se posent partout où les autorités veulent mettre sous protection les maisons bourgeoises des vieilles villes. Aujourd'hui elles n'ont pas une très grande valeur; mais, si l'on pouvait en disposer librement, on pourrait les revendre demain pour des millions à ceux qui les démoliraient pour édifier à leur place des immeubles de gros rapport. Trouver le juste milieu entre les droits existants et les gains purement spéculatifs sera l'une des tâches auxquelles le législateur, mais aussi l'opinion publique qui a le devoir de l'épauler, auront à faire face ces prochaines an-

nées. Ce sujet aux multiples aspects sera lui aussi traité dans un prochain numéro de la Revue, par la plume d'un juriste, et nous espérons que cette étude trouvera des lecteurs aussi bien disposés qu'avidés de s'informer.

Et voilà un tour d'horizon qui nous aura fait sentir combien la vie, même pour la Ligue du patrimoine national, est fertile en tâches toujours nouvelles. Mais celle-ci restera toujours jeune, si elle comprend qu'elle doit vivre avec son temps et se mesurer sans cesse avec les forces qui mènent le monde.

Ernest Laur

Généreuses dispositions testamentaires

Deux anciens présidents de la section genevoise, *Edmond Fatio* et *Paul Naville*, ont légué à l'Art public chacun cinq cents francs.

Un autre Genevois, *Michel Monnier*, membre du comité pendant 37 années, a fait à la même section un don de vingt mille francs en en indiquant l'emploi: «Je désire que cette somme soit utilisée à la restauration d'une maison présentant un caractère historique ou esthétique, voire d'un temple du Canton, et de préférence un édifice situé dans la Champagne ou le Mandement.» – Le choix de l'édifice à restaurer n'est pas encore intervenu.

L'architecte zuricois *Robert Rittmeyer*, qui a atteint l'âge de 91 ans, ancien membre du comité cantonal, a fait don à sa section de mille, à la Ligue suisse du patrimoine national de cinq cents francs.

La Ligue du patrimoine national éprouve un sentiment de vive reconnaissance envers les auteurs de ces legs généreux.

A Muri, une église et un asile

Dans une situation dominante, à l'ouest et non loin de la Reuss, s'élève la fameuse abbaye bénédictine de Muri en Argovie. Devenus, après l'expulsion des couvents, en 1841, propriété de l'Etat argovien, ces vastes édifices ont servi à diverses fins, école, asile, etc. L'église, dont quelques éléments datent du XI^e siècle, incendiée, reconstruite, agrandie et transformée à plusieurs reprises au cours des âges, demeure un des sanctuaires les plus intéressants de notre pays. Plusieurs des constructions qui l'entourent lui portent ombrage. Toutefois, du nord, comme on s'en convainc en regardant la photo ci-contre, l'ensemble est fort majestueux.

Par malheur, les bâtiments voisins servent d'hospice cantonal, et celui-ci doit être agrandi. Un projet a été adopté qui a suscité d'emblée de vives critiques. Il prévoit la construction d'un bâtiment de deux étages sur rez-de-chaussée, à toit plat, d'apparence tout à fait ingrate; et, situé à une faible distance de l'église, précisément au nord de celle-ci, créant une disparate vraiment insupportable.

Une forte opposition s'est heureusement déclarée; dans la paroisse d'abord, au service des monuments historiques aussi, et dans l'opinion publique. Et au conseil communal, l'opinion est loin d'être unanime.

Notre section argovienne a non seulement critiqué le projet; elle a présenté un contre-projet dont l'un des auteurs est l'ingénieur J. Killer, Baden. L'étude de nos collègues argoviens est très fouillée; elle tient compte des besoins de l'asile, du développement du village, de la circulation, et, bien entendu, de l'esthétique et du respect dû à un monument historique.

Finalement, en mars de cette année, le gouvernement cantonal a annulé l'autorisation de bâtir qui avait été donnée par la commune.

Avec de la bonne volonté des deux parts, avec un esprit de collaboration, et en y mettant le temps, une solution satisfaisante sera certainement trouvée. *Ld G.*